



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE



INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux

L'inventaire du Patrimoine naturel dénommé inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) a notamment pour but de vous aider à connaître et à mieux gérer les richesses naturelles de votre commune. Cet inventaire national, initié en 1982 par le Ministère chargé de l'Environnement, a été financé en Champagne-Ardenne par l'Etat et le Conseil Régional. Il a été actualisé et complété entre 1997 et 2003.

La nature constitue une richesse qui contribue à la qualité de notre vie quotidienne ; elle peut constituer un atout pour le développement économique de notre région. Les zones naturelles inventoriées dans les Znieff sont comparables aux monuments et aux oeuvres d'art. Comme tout patrimoine, elles doivent être protégées et entretenues pour être transmises intactes ou restaurées aux générations futures.

Une Znieff est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple.

Votre commune est concernée par une ou plusieurs des 814 Znieff de la région Champagne-Ardenne. Nous vous présentons ici celle dite de la **plaine alluviale et du cours de l'Aisne entre Autry et Avaux**.

Une zone naturelle est souvent un milieu fragile et menacé. Compte-tenu de l'intérêt que présente le Patrimoine Naturel pour chacun d'entre nous, nous vous remercions des actions qu'il vous sera possible d'initier en vue de sensibiliser à cet important problème le plus large auditoire.

Communes de Brécy-Brières, Acy-Romance, Aire, Alland'hui-et-Sausseuil, Amagne, Ambly-Fleury, Asfeld, Attigny, Autry, Avaux, Balham, Ballay, Barby, Biermes, Blanzly-la-Salonnaise, Brienne-sur-Aisne, Cernay-en-Dormois, Challerange, Charbogne, Château-Porcien, Conde-les-Herpy, Conde-les-Autry, Coucy, Doux, Falaise, Givry, Gomont, Grandham, Grandpré, Herpy-l'Arlésienne, Lancon, Mouron, Montcheutin, Nanteuil-sur-Aisne, Olizy-Primat, Rethel, Rilly-sur-Aisne, Saint-Germainmont, Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux, Sault-les-Rethel, Savigny-sur-Aisne, Semuy, Senuc, Servon-Melzicourt, Seuil, Taizy, Termes, Terron-sur-Aisne, Tugny-Trugny, Vandy, Vaux-les-Mouron, Vieux-les-Asfeld, Voncq, Vouziers et Vrizey

Département des Ardennes

Communes de Cernay-en-Dormois et de Servon-Melzicourt

Département de la Marne

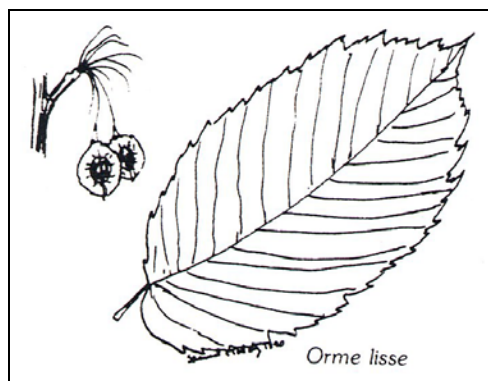
Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux

Znieff n° 210000982

Une végétation aquatique et prairiale remarquable

La Znieff de type II de la plaine alluviale et du cours de l'Aisne depuis Autry jusqu'à Avaux, d'une superficie de près de 12 000 hectares, correspond à la fusion des trois Znieff de type II initiales concernant la vallée. Cette fusion a été réalisée afin de respecter l'identité du territoire représenté par la vallée de l'Aisne. Elle comporte, outre la rivière et les ruisseaux, un système complexe de noues et de bras morts (d'origine naturelle ou lié à la création du canal des Ardennes), des roselières et autres végétations de hautes herbes, des prairies de fauche et des prairies pacagées bien représentées au niveau du lit majeur de la rivière. Les bois alluviaux, souvent menacés par la populiculture, assez peu représentés (moins de 10% de la superficie totale) sont de type ormaie-frênaie riveraine (avec l'orme lisse inscrit sur la liste rouge des végétaux menacés en Champagne-Ardenne), qui peut localement s'étoffer et donner une aulnaie-peupleraie à grandes herbes. Cependant les cultures gagnent du terrain et représentent actuellement 20% de la superficie du territoire de la vallée.

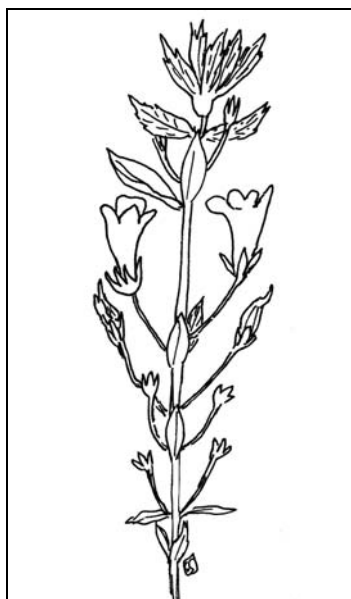
L'orme lisse encore appelé **orme pédonculé** ou **orme diffus** est un arbre majestueux que l'on rencontre généralement dans les forêts humides, souvent inondées par les crues hivernales et printanières des noues ou autres cours d'eau. Il est, des trois ormes champenois, le plus menacé, à la fois par l'épidémie de graphiose qui a décimé ces arbres et par son élimination progressive des forêts par les pratiques sylvicoles.



De nombreuses espèces rares se rencontrent sur le territoire de la Znieff, notamment dans les prairies humides de fauche, avec la gratioline officinale (protégée sur tout le territoire français),

l'œnanthe à feuilles de silaüs (protégé en Champagne-Ardenne), une petite fougère l'ophioglosse, une orchidée, l'orchis grenouille...

La **gratiolle officinale** fut longtemps utilisée dans la pharmacopée. Sorte de "Gueule de Loup" aux délicates fleurs rosées, la gratiolle affectionne les lieux temporairement inondés comme par exemple les prairies alluviales. Cette plante est en très forte régression suite aux recalibrages des cours d'eau et aux drainages. Très menacée, elle est protégée en France.



La végétation marécageuse abrite la germandrée des marais et le laiteron des marais (tous les deux protégés au niveau régional).

Le **laiteron des marais** est une plante géante qui peut atteindre trois mètres de hauteur en une seule saison ; elle est spéciale aux lisières des endroits marécageux, aux roselières, aux marais tourbeux, sur sol profond et riche en substances nutritives. Très rare dans toute la région, le laiteron des marais est protégé en Champagne-Ardenne.



Une faune remarquable

Les libellules sont bien représentées, avec 37 espèces répertoriées dont onze sont rares et inscrites sur la liste rouge des Odonates de Champagne-Ardenne : parmi elles, on peut citer le gomphe vulgaire, l'agrion gracieux, la libellule fauve, l'aeshne isocèle... Certains papillons s'y rencontrent également, comme par exemple le machaon et le cuivré de la verge d'or (appelé aussi

argus satiné) : ce très beau et rare papillon de couleur orangé brillant est inscrit sur la liste rouge des papillons menacés en Champagne-Ardenne.

L'**æschne isocèle** est une libellule aux gros yeux verts et de couleur générale brun jaune. Les larves évoluent en général dans les eaux stagnantes ensoleillées et pourvues d'une riche végétation (étangs à roselières, marais, rives marécageuses des lacs, etc.), puis se transforment, 2-3 ans plus tard, en adultes. Ceux-ci s'éloignent peu de ces milieux. Ils peuvent voler pendant des heures au-dessus de l'eau, dans les clairières, les chenaux des roselières, se posant quelques fois sur un roseau, un arbre ou un arbuste. Cette espèce fait partie de la liste des libellules menacées de Champagne-Ardenne.



Le **pélodyte ponctué** est également bien représenté : totalement protégé en France depuis 1993, ce petit crapaud est également inscrit dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "vulnérable").

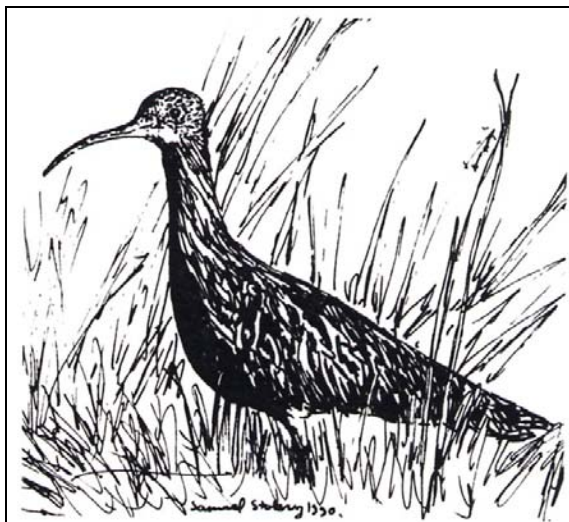
Le **pélodyte ponctué** se rencontre dans toute l'Europe occidentale. Très agile et de mœurs nocturnes, il est plutôt terrestre en dehors de la saison de reproduction, mais vit en général dans des milieux humides ou proches de l'eau. En régression sur l'ensemble du territoire, il est protégé en France.



Les prairies de l'Aisne font partie des plus beaux sites ornithologiques français et sont considérées comme un site d'importance internationale pour la migration des oiseaux d'eau. Plusieurs centaines de canards, sarcelles, fuligules chevaliers, bécasseaux, des pluviers profitent, lors de leur remontée au Nord de l'Europe, des grandes surfaces de prairies inondées que leur offre la plaine alluviale de l'Aisne. Le balbuzard pêcheur vient pêcher dans la rivière aux périodes de migration ; de nombreuses grues cendrées (plus d'une cinquantaine en 1994) hivernent sur le site (notamment vers Terron-sur-Aisne), ainsi que des oies cendrées, des canards siffleurs, des sarcelles d'hiver... Au total se sont plus de 120 espèces qui utilisent la vallée comme voie migratrice et site d'hivernage !

En période de nidification, la vallée constitue une richesse originale exceptionnelle : elle abrite les populations nicheuses de près d'une vingtaine d'espèces rares à très rares en Champagne-Ardenne, notamment le courlis cendré dont la population, forte d'une cinquantaine de couples (la seule de toute la Champagne-Ardenne), s'inscrit parmi des dix premières sur le plan national.

Le **courlis cendré** est le plus grand des Limicoles européens. Son long bec est recourbé vers le bas quand il est adulte. C'est un oiseau très craintif qui se dissimule parmi les herbes des prairies de fauche qui abritent son nid. Il est inscrit sur la liste rouge des oiseaux menacés en Champagne-Ardenne.



La présence des prairies humides encore préservées sur la vallée permet d'accueillir le rôle des genêts, avec des effectifs fluctuant d'une année sur l'autre : la vallée de l'Aisne héberge pratiquement la seule population digne de ce nom dans la région (seuls quelques couples persistent encore dans la Bassée et la Voire).

L'écosystème prairial est aussi déterminant pour le maintien du tarier des prés, dont c'est une des plus importantes stations de la région. Il abrite de même les trois pies-grièches de la région : la très rare pie-grièche à tête rousse, la pie-grièche grise et la pie-grièche écorcheur. La zone est régulièrement survolée par les rapaces qui y chassent et qui y ont installé leur nid comme le faucon hobereau, la buse, le milan noir, l'épervier d'Europe).

Le **tarier des prés**, encore appelé **traquet tarier**, est un petit passereau insectivore qui fréquente les lieux découverts à végétation assez basse et à buissons épars : prairies, marais, landes, friches... Il niche souvent à terre dans l'herbe au pied d'une grande plante ou d'un arbuste servant de poste de guet. Ses effectifs sont en diminution à peu près partout en France (disparition de son habitat, avancement de la période de fenaison). Il est présent dans la vallée de l'Aisne.



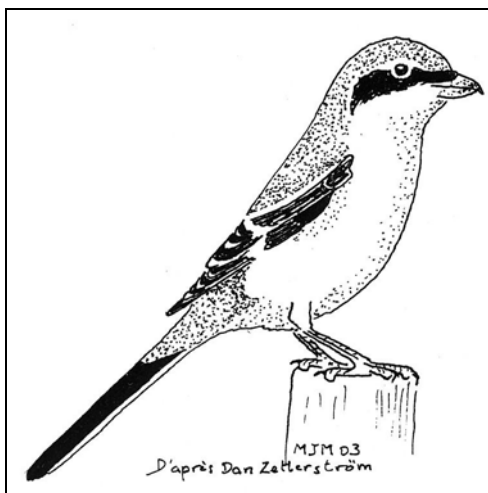
Une protection et une gestion possibles

L'existence d'une Znieff ne signifie pas qu'une zone doive être protégée réglementairement : cependant il vous appartient de veiller à ce que vos documents d'aménagement assurent sa pérennité. La présence d'espèces protégées par la loi pourrait éventuellement permettre la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les secteurs concernés de cette vaste Znieff.

Pour maintenir l'intérêt écologique et biologique du site, il serait bon de limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause ce même intérêt, ici en l'occurrence le drainage, la mise en culture, la conversion en pâturage (pour les prairies de fauche) ou une intensification du pâturage (pour les prairies déjà pacagées), ainsi que l'extension de la populiculture. Par contre le maintien de la fauche traditionnelle est bien sur à conseiller.

La **pie-grièche grise** est un oiseau de taille moyenne se caractérisant par sa longue queue et sa grosse tête marquée d'un large bandeau noir à la Zorro souligné d'un fin sourcil blanc. En vol, sa grande queue noire bordée de blanc la rend facilement reconnaissable. Elle se nourrit d'insectes, de lézards, de rongeurs et de petits passereaux qu'elle empale sur des épineux. La dégradation de leur milieu de vie, la raréfaction des insectes de grosse taille et l'accumulation des pesticides dans les proies sont la cause d'une régression qui frappe les pies-grièches en général et plus particulièrement la grise.

(dessin de Jean-Marie MICHELAT)



Un intérêt pour la commune

Le maintien en état d'une telle zone présente essentiellement pour votre commune un intérêt biologique majeur avec la conservation d'un patrimoine biologique et scientifique irremplaçable. Elle présente un intérêt cynégétique et piscicole non négligeable. Enfin, ce type de paysage équilibré et harmonieux, reflet d'une utilisation respectueuse la nature, peut séduire les vacanciers amoureux des beaux sites.

La **grue cendrée** est l'un des plus grands oiseaux d'Europe, avec une envergure de 2 m et un poids de 4 à 6 kg. Elle revêt un plumage d'un gris presque uniforme. Son cou relativement long et ses grandes pattes lui confèrent un port altier et des allures d'une rare élégance. Dès le mois d'octobre mais surtout en novembre, les Grues s'arrêtent sur le lac. Après s'être regroupées au cours de l'après-midi, elles regagnent le lac par grandes bandes jusqu'à la tombée de la nuit. Elles restent quelques jours ou quelques semaines puis reprennent leur route vers le sud. Toutefois, retenues par une nourriture abondante, plusieurs milliers d'entre elles demeurent ici l'hiver, tant que le gel ou la neige ne les empêche pas de s'alimenter.

(dessin de Jean-Marie MICHELAT)

